

## Jean-Claude Rochat épargné

### COUR DES COMPTES

Le Bureau du Grand Conseil  
ne blâmera pas le magistrat.

Fabienne Despot et Pierre-Yves Rapaz, députés UDC, avaient demandé une enquête disciplinaire sur le radical Jean-Claude Rochat, membre de la Cour des comptes. Ils lui reprochaient d'avoir conservé longtemps des responsabilités dans une boîte de jazz subventionnée. Ils jugeaient cette activité en contradiction avec la neutralité que doit avoir un magistrat de la Cour des comptes. Le Bureau du Grand Conseil vient de décider de clore la procédure sans suite après avoir pris connaissance d'un courrier de la Cour des comptes assurant que la situation de ses magistrats est «conforme aux dispositions légales».

J. FD